



FORMATION PERMIS D'EXPLOITATION 1 Jour (Chambres d'hôtes) (300 € TTC / 250 € HT)

**LES FONDAMENTAUX POUR LOUER DES CHAMBRES D'HOTES
ET SERVIR DES BOISSONS ALCOOLIQUES**

**UNE FORMATION DISPENSÉE PAR DES
CONSULTANTS EXPERTS DE LA PROFESSION**

OBJECTIFS DE CETTE FORMATION

- ➔ **Connaître les législations applicables, que ce soit dans les rapports avec les clients, les voisins et administrations**
- ➔ **Etre sensibilisé à des thématiques liées à la santé publique (prévention et lutte contre l'alcoolisme, le tabac....)**
- ➔ **Connaître les risques de sanctions et de mise en cause de la responsabilité civile ou pénale du chef d'entreprise**

Vous êtes concerné (e) par cette formation si vous louez des chambres d'hôtes et que vous délivrez des boissons alcooliques:

- ➔ **Arrêté du 22 juillet 2011 et du 4 mars 2013**
- ➔ **Article R 3332-4-1 Code santé publique**
- ➔ **Article L 3332-4-1 Code santé publique**

1. Conditions générales d'ouverture d'un débit de boissons

- A. Conditions tenant à la personne
- B. Conditions relatives à la licence
- C. Formalités légales d'ouverture

2. Obligations liées à l'exploitation d'un débit de boissons

- A. Organisation et fonctionnement de l'établissement
Etalage des boissons, affichages obligatoires, informations dues au client....
- B. Obligations en matière de prévention et protection de la santé publique
Alcoolisme
Tabac,
Mineurs,
Bruit
Spécificités et réglementations locales....)

3. Conséquences du non respect des obligations mises à la charge des exploitants

- A. Fermetures administratives ...
- B. Mise en cause de la responsabilité

4. Évaluation des connaissances

TARIFS

250 € HT (300 € TTC) par stagiaire (hors repas)

CALENDRIER

Pour connaître les dates de nos prochaines sessions, merci de nous contacter au 05 61 22 82 28 ou consulter les sites internet

www.asforest.com ou www.permisdexploitation.com

LIEU ET HORAIRES DES FORMATIONS (1 jour)

Adresse : Synhorcat/Asforest Toulouse 1 rue Tripière 31000 Toulouse

Horaires : 9h30– 12h30 et 14h -17h30

INFORMATIONS—INSCRIPTIONS

Nathalie Marquet—05 61 22 82 28—n.marquet@asforest.com

Asforest Numéro déclaration d'existence : 11 75 00154 75

Arrêté agrément : IOCD1123696A N° Siret : 304 974 314 00011- APE 8559A



BULLETIN D'INSCRIPTION

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES SUR LE PARTICIPANT

Nom de naissance : Nom d'épouse :

Prénom : Mr/Mme/Melle.....

Adresse personnelle :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone: E-Mail:

Né(e) le : ... / ... / ... À Département : Pays.....

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES SUR LA SOCIETE

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Contact dans l'entreprise.....

Téléphone: E-Mail:

La société n'est pas encore créée ou est en cours de création

ADRESSE DE FACTURATION (merci de cocher la case vous concernant)

Participant ou Société

DATE(S) DE STAGE VALIDEES AVEC LE CENTRE DE FORMATION:

Coûts de participation : 300 € TTC par stagiaire

Chèque obligatoirement au nom du participant ou de la société établi à l'ordre de ASFOREST

Date signature et cachet de l'entreprise



Conditions générales de vente

Permis d'exploitation 1 jour

(Chambres d'hôtes)

Chapitre 1 : Inscription

Toute inscription à la formation PERMIS D'EXPLOITATION nécessite le renvoi préalable du bulletin d'inscription dûment complété. Cette demande d'inscription, pour être considérée comme définitive par ASFOREST, doit être accompagnée impérativement :

- * D'un exemplaire des conditions générales de vente dûment acceptées par le client
- * Du règlement total de la formation par chèque établi à l'ordre de ASFOREST :

Le coût global de la formation s'élève à 300 € TTC (250 € HT)

Uniquement après avoir reçu :
* le dossier d'inscription dûment complété
* un exemplaire des conditions générales de ventes acceptées,
* le chèque du montant de 300 € TTC

ASFOREST établira une attestation d'inscription à la formation et encaissera en contrepartie immédiatement le chèque. ASFOREST se réserve le droit d'annuler une inscription émanant d'un client avec lequel un litige serait en cours, notamment en cas de chèque rejeté par la banque.

Chapitre 2 : Annulation ou report

ASFOREST pourra être amenée à reporter une session de formation si le nombre de stagiaires est inférieur à 5.

En cas de report de la formation, ASFOREST ne l'autorisera qu'une fois et sur la session suivant immédiatement les dates initialement programmées.

En cas d'annulation définitive de la formation de la part du stagiaire et pour quelque raison que ce soit, la somme indiquée au chapitre 1 ne sera alors pas remboursée.

Chapitre 4 : Engagement des parties

ASFOREST s'engage à dispenser la formation dans les conditions de l'agrément du ministère de l'intérieur.

ASFOREST délivrera une attestation de présence, le permis d'exploitation et une facture acquittée à toute personne ayant suivi l'intégralité de la formation et s'étant régulièrement acquittée du coût de la formation

Le stagiaire s'engage à suivre la formation dans son intégralité et à respecter le règlement intérieur.

Chapitre 5 : Informatique et libertés

Le (la) stagiaire inscrit (e) à la formation autorise que ses coordonnées soient transmises au SYNHORCAT et à ses partenaires, sauf à ce que la case suivante soit cochée : . La collecte des données personnelles peut donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de la direction du centre.

Chapitre 6: Article L 3332-3 du code de la santé publique

Toute personne qui veut exploiter un débit de boissons à consommer sur place doit justifier qu'elle est de nationalité française, ressortissante d'un autre Etat de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, d'un pays ayant signé un accord de réciprocité avec la France. Les personnes d'une autre nationalité ne peuvent, en aucun cas, exercer la profession de débitant de boissons à consommer sur place.

Chapitre 7 : Acceptation des conditions générales de vente

Le client déclare par sa signature accepter les conditions énoncées, sans restriction ni réserve.

Nom

Prénom

Date et Signature

(Précédées de la mention « lu et approuvé »)

SYNHORCAT

Syndicat National des Hôteliers
Restaurateurs, Cafetiers et Traiteurs